

Justificatif généré le 21/08/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 21/08/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/692567
N° d'annonce : 692567

MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

441 298 163 R.C.S. Paris

Avis de seconde convocation

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 août 2023 à 11 heures, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum suffisant, Messieurs les actionnaires de la Société MULTI UNITS FRANCE sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **31 août 2023 à 11 heures** 91-93 boulevard Pasteur – 75015 PARIS, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

- Approbation du projet de fusion par absorption du compartiment LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE par le compartiment AMUNDI MSCI WORLD de la SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS ;
- Approbation du projet de fusion par absorption du compartiment LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF de la société MULTI UNITS FRANCE par le compartiment AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB de l'ICAV ETF ICAV ;
- Pouvoir pour formalités.

Les pouvoirs donnés et les formules de votes par correspondance adressés en vue de la première assemblée sont valables pour la seconde.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- soit assister personnellement à l'assemblée ;
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jour avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeNWVGPaX

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNWVGPaX>

